



AVIS DE COURSE

22ème Trophée Dominique Sémac

Samedi 5 & dimanche 6 septembre 2026

Lieu : Marseille

Autorité Organisatrice : **UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE**
34 bd Charles Livon 13007 MARSEILLE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

PRÉAMBULE [NP]

Prévention des violences et incivilités : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échange et de partage ouvert et accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Des moyens digitaux via l'application « Telegram » et le groupe « UNM SEMAC 2026 » seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Les règlements fédéraux,
- 1.5 Le règlement du championnat et des trophées inshore et offshore Méditerranée en équipages IRC – UNCL 2026, les règles de course Osiris habitables 2026 et les règles de classe de la série monotype J70.

22ème Trophée Dominique Sémac 5 & 6 septembre 2026





2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les annexes aux instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions et téléchargeables sur la page de la régate : <https://www.unm1882.fr/trophee-dominique-semac>

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel sera totalement dématérialisé.

Les annonces officielles seront faites par le biais de l'application « Telegram ». Intégrez le groupe « UNM SEMAC 2026 » pour recevoir toutes les annonces officielles.

3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

3.3 La VHF est obligatoire.

3.4 Pour communiquer avec les concurrents, l'organisation utilisera le canal 69. Il est recommandé de veiller également le canal 16.

3.5 Si un incident grave se produit en course à bord d'un bateau, un équipier, préalablement désigné par le chef de bord, doit en aviser le comité de course. Si une intervention des secours en mer est nécessaire et que le comité n'est pas joignable, contacter le CROSS MED par VHF ou par téléphone (196) puis en aviser le comité de course aussi vite que possible.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régate est ouverte à :

4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240,

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.2 Tous les bateaux :

- jaugés en IRC Équipage
- du système à handicap Osiris Habitable (HN)
- J70 si au moins 6 (six) bateaux
- Les C30 et les IRC double sur un format grand côtier.

4.2.1 L'organisateur se réserve la possibilité de regrouper les bateaux dans différents groupes en fonction du nombre d'inscrits.

4.3 Documents exigibles à l'inscription

(à faire parvenir par mail à secretariat@unm1882.fr) :

4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

22ème Trophée Dominique Sémac 5 & 6 septembre 2026





- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant »

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur : <https://www.unm1882.fr/trophee-dominique-semac>

Pour valider votre inscription vous devrez vous acquitter des frais d'inscription

requis : règlement en ligne sur le site du club à la rubrique boutique : <https://www.unm1882.fr/shop> en indiquant le nom et le numéro de voile du bateau.

Le dossier d'inscription complet doit parvenir à l'UNM au plus tard le lundi 31 août à 20 h.

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de :

Classe	Montant
Petits bateaux (- de 8 M)	150 €
De 8 à 9 M	250 €
De 9 à 11,5 M	300 €
Plus de 11,5 M	350 €

6. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

22ème Trophée Dominique Sémac 5 & 6 septembre 2026





7. N/A

8. PROGRAMME

8.1 Pour les J70, le grutage de mise à l'eau se fera le vendredi (prendre contact au préalable) ; le grutage de sortie de l'eau le dimanche en fin d'après-midi se fera en fonction de la distance retour à parcourir. Il sera affiché le samedi soir.

8.2 Confirmation d'inscription

- Plus aucune inscription ne sera possible après le mardi 01/09/2026 à 20 h.
- Confirmation le vendredi 4 septembre de 10 à 12 et de 14 à 18 heures.
- Aucune confirmation le samedi 5 septembre 2026.

8.3 Jauge et contrôles : Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant toute la durée de l'épreuve.

8.4 Jours de course :

Samedi 05/09/26	Briefing skippers à 9h30 & par VHF canal 69 ; Signal d'avertissement à 11h00	Toutes classes
Dimanche 06/09/26	Briefing skippers à 9h30 & par VHF canal 69 ; Signal d'avertissement à 11h00	Toutes classes

8.5 Dernier jour de la régate :

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h (15h pour les J/70 et autres petits bateaux).

8.6 Festivités :

Samedi 5 septembre 2026 : soirée des équipages au club house de l'UNM.

Dimanche 6 septembre 2026 à 18 heures : remise des prix & happy hour à l'UNM.

12. PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type : construits ou côtiers pour les tous les concurrents et Grands côtiers pour les C30 et IRC double.

12.2 Emplacement de la zone de course :

Rade de Marseille Rade Sud ou Nord en fonction des conditions météo.

13. CLASSEMENT

13.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

13.2 Quand moins de quatre (4) courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

Quand quatre (4) courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une

22ème Trophée Dominique Sémac 5 & 6 septembre 2026





série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Concernant les OSIRIS le CVL sera pris en compte.

13.4 pour les C30 et IRC double le système de rating IRC sera retenu pour tous.

14. PLACE AU PORT

Les bateaux qui en font la demande **lors de leur inscription** pourront être hébergés gratuitement du jeudi au dimanche soir par l'UNM dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, prendre contact le plus tôt possible et au plus tard **le lundi 31 août à 18 heures** avec le secrétariat de l'UNM par e-mail à secretariat@unm1882.fr

15. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

16. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Chaque groupe IRC 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} / Chaque groupe OSIRIS 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} et le groupe J70 (si au moins 6 (six) bateaux, de même.

17. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat de l'UNM par e-mail à secretariat@unm1882.fr

18. Accès au groupe Telegram : <https://t.me/+LLoRLYVVUnIwNGI8>



22ème Trophée Dominique Sémac 5 & 6 septembre 2026

